



; DECIDE, à l'unanimité d'inscrire en section de fonctionnement, dépenses :
= 6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : 9 000€

- DECIDE, à l'unanimité d'inscrire en section de fonctionnement, recettes :
= 7817 reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants : 9 000€

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

réf : COM_2022_13

Après approbation du Compte Administratif 2021 dans sa séance du 01/04/2022.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 à la section d'investissement pour un montant de 61 009.04€ au chapitre 023.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

réf : COM_2022_14

Le Conseil Municipal, après délibération,

VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2022 qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- 427 183,75 € pour la section de fonctionnement

et

- 103 955,40 € pour la section d'investissement.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ADRESSAGE - COMPLETE LA DELIBERATION COM_2021_23 DU 27/08/2021

réf : COM_2022_15

Monsieur le Maire expose aux membres présents une habitation restée sans numérotation au lieu dit Le Tonneau et propose de la mettre à jour en complément de la délibération COM_2021_23 du 27/08/2021.

Monsieur le Maire propose la modification ci-dessous :

Référence cadastrale : A 0016 – Ancienne adresse: Le tonneau - Mise à jour: 1 chemin du Tonneau - lieu dit "Le Tonneau" – Propriétaire : M. DUPLESSIS Christian

Monsieur le Maire précise d'un courrier identique aux autres modifications de numérotation sera envoyé afin d'en informer l'administré.